

Faire don de votre **Police d'assurance-vie.** Un geste pour la vie.

Une autre façon de donner au décès et de laisser **un héritage plus important** que ce qu'il vous en coutera est en nommant Leucan comme bénéficiaire d'une **police d'assurance-vie** (existante ou nouvelle).

Le capital qui sera versé au décès à Leucan est souvent supérieur au montant total des primes que vous avez payées de votre vivant. **Vous pouvez décider si vous voulez bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire les impôts de votre vivant ou de faire bénéficier vos héritiers de l'avantage du crédit.**

Si vous optez pour les crédits d'impôts de votre vivant, il est important de savoir que le montant du reçu pour don sera équivalent au montant du paiement de votre prime annuelle. Ainsi, vous pouvez recevoir un reçu d'impôt chaque année pour laquelle il y a un paiement de prime. Dans ce cas, la propriété de la police est cédée à Leucan en plus d'être le bénéficiaire irrévocable.

Il est également possible de céder une police d'assurance-vie pour laquelle il n'y a plus de prime à payer. Le don sera évalué à la valeur de rachat de la police au moment du don. Comme dans le cas précédent, c'est Leucan qui devient propriétaire de la police et bénéficiaire irrévocable de la police.

Lorsque vous optez pour que le reçu d'impôt permette de réduire les impôts au décès, vous conservez la pleine propriété de la police.

Tableau sommaire des types de don d'assurance-vie :

Type de don Bénéficiaire leucan	Reçu d'impôt	Qui est le propriétaire	Est-ce que le bénéficiaire est révoable
Nouvelle police d'assurance-vie	1 reçu par année équivalent au montant de la prime	Leucan	Non
Police d'assurance-vie libérée (toutes les primes sont payées)	1 reçu au moment du don de la police d'un montant équivalent à la valeur de rachat	Leucan	Non
Produit d'une police d'assurance-vie	1 reçu au moment du versement du capital décès	Donateur	Oui

Le don d'une police d'assurance-vie peut s'avérer un excellent levier qui permet d'en donner plus à Leucan. Plusieurs facteurs influencent la possibilité et la pertinence de faire don d'une police d'assurance-vie et du produit d'une police d'assurance-vie. Les spécialistes en assurance et les professionnels financiers pourront vous accompagner afin de déterminer la meilleure option pour vous dans le cadre de votre planification fiscale et successorale.

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec laurence.courteau@leucan.qc.ca.

Siège social de Leucan

550, avenue Beaumont, bureau 300, Montréal (Québec) H3N 1V1
514 731-3696 ou 1 800 361-9643 • leucan.qc.ca